

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00754
Numéro SIREN : 449 644 038
Nom ou dénomination : 2C S

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 7034



Audit | Expertise-comptable | Conseil

11 rue Lafon Féline – 33110 Le Bouscat
Tél. : 05 57 22 18 98
5 Cours d'Alsace et Lorraine - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 99 19 30
149 ZA Illot – 33240 La Lande de Fronsac
Tél. : 05 57 58 22 80
66 Avenue Pasteur - 33185 Le Haillan
Tél. : 05 56 47 72 27

Transports 2CS Sas
36 bis Route du Verdoyer
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Objet : A.G.O.

Le Haillan, le 15 mai 2022

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'ensemble des documents concernant l'approbation des comptes clos au 31/12/2021 de la SAS 2CS. La marche à suivre est la suivante :

1/AGO du 17/12/21 :

Le gérant signe les convocations ; chaque associé destinataire signe une convocation en faisant précéder de la mention « Reçu en main propre le 02/12/21 ».

Chaque associé appose ses initiales sur chaque page de chacun des 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée, et signe en dernières pages.

2/AGO du 30/06/22 :

Même démarche que l'AGO du 17/12/21. La mention que chaque associé écrit sur les convocations avant de signer est « reçu en main propre le 08/06/22 ». Chaque associé appose ses initiales sur chaque page des 2 exemplaires du procès-verbal. En sus, le gérant doit signer le « rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/21 ».

Ceci étant fait, vous devez faire parvenir au Greffe du Tribunal de Commerce en un seul exemplaire :

- Le texte des résolutions de chacune des deux assemblées,
- Le procès verbal de chacune des deux assemblées, signé par les associés.
- La demande de publicité restreinte,
- Une copie du bilan au 31/12/2021,
- Un chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de 45.34 €.

Il vous reste un exemplaire signé par chaque associé, des 2 procès verbaux (17/12/21, et 30/06/2022), à me scanner.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

E Lagarde

SAS CIFRALIAN – 11 RUE LAFON FÉLINE – 33110 – LE BOUSCAT
SIREN : 999 650 899
BUREAU SECONDAIRE : 66 AVENUE PASTEUR – 33185 – LE HAILLAN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le 01012021

et clos le 31122021

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

x

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
TRANSPORTS 2CS SAS 2 36 BIS ROUTE DU VERDOYER 87430 VERNEUIL SUR VIENNE FR		2 36 BIS ROUTE DU VERDOYER 87430 VERNEUIL SUR VIENNE	
SIRET 44964403800043			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	18 712	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée CABINET CIFRALIA 66 AVENUE PASTEUR 33185 LE HAILLAN Tél : 0556477227	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant : <i>Certifié conforme à Jougnot.</i>
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 28032022 Lieu : LIMOGES Qualité : GERANT Nom du signataire : M CHAUMOND JACQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2021)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
1		2	Montant des sommes versées :						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			3	4		5		6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
				7		8		8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		TRANSPORTS 2CS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		36 BIS ROUTE DU VERDOYER 87430 VERNEUIL SUR VIENNE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3		Néant		<input type="checkbox"/>	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, Net 3 3 1 1 2 2 0 2 1	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	762	AC	762	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 733	AG	10 157	576
		Fonds commercial (1)	AH	3 811	AI		3 811
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	67 950	AK	12 666	55 284
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 140	AS	8 440	5 700
		Autres immobilisations corporelles	AT	445 651	AU	326 528	119 123
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	160	CV		160
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	14 309	BI		14 309	
TOTAL (II)		BJ	557 516	BK	358 553	198 963	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	37 994	BM	37 994	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	362 547	BY	6 000	356 547
		Autres créances (3)	BZ	110 903	CA		110 903
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE		
Disponibilités		CF	232 931	CG		232 931	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	27 087	CI		27 087	
	TOTAL (III)	CJ	771 462	CK	6 000	765 462	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 328 978	IA	364 553	964 425	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :			Créances :	9 228

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 70 000)	DA		70 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		7 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		299 975	
	Report à nouveau	DH		6 881	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		42 615	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		426 471	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		63 951	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		374	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		157 069	
	Dettes fiscales et sociales	DY		316 141	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte regul.	Autres dettes	EA		420	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		537 955	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		964 425	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		493 748		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 186		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des cédiments)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *				
INCORP.	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations									
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1	762	D8	2	D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		13 761	KE		KF		68 733		
CORPORELLES	Terrains						KG			KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9			KJ			KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1			KM			KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions						KP			KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		10 650	KT		KU		3 490	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		31 623	KW		KX		3 167	
		Matériel de transport *						KY		476 194	KZ		LA		81 818	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		2 621	LC		LD		4 858	
	Emballages récupérables et divers *						LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK			LL		LM				
	TOTAL III						LN		521 087	LO		LP		93 333		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T			
Autres participations						8U			8V		8W		160			
Autres titres immobilisés						IP			IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT		10 056	IU		IV		4 253			
TOTAL IV						LQ		10 056	LR		LS		4 413			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		545 667	ØH		ØJ		166 479			
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	IMMOBILISATIONS					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN			DØ		762	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO			LW		82 494	IX			
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA			MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ		14 140	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		30 000	MM		4 789	MN		MO
		Matériel de transport						IV		123 310	MP		434 702	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		1 319	MS		6 160	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*						IX			MV			MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA		NB	
Avances et acomptes						NC			ND			NE		NF		
TOTAL III						IY		154 629	NG		459 791	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7		ØW	
	Autres participations						IØ			ØX		160	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						II			2B			2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E		14 309	2F		2G	
	TOTAL IV						I3			NJ		14 469	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		154 629	ØK		557 516	ØL		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: TRANSPORTS ZCS SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2 - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	TRANSPORTS 2CS SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	762	EL		EM		EN	762
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	9 688	PF	13 135	PG		PH	22 823
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	5 351	QA	3 089	QB		QC	8 440
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	2 137	QE	840	QF	1 850	QG	1 127
	Matériel de transport			QH	389 565	QI	40 093	QJ	105 629	QK	324 029
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	2 018	QM	673	QN	1 319	QO	1 373
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	399 071	QV	44 695	QW	108 798	QX	334 968
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	409 521	ØP	57 830	ØQ	108 798	ØR	358 553

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des ventes (NP + NQ + NR)		NW			NY						
Total général des reprises (NS + NT + NU)											
Total général des ventes (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SAS				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours -	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6 000	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	1 130	4 870	TZ	UA	6 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 130	4 870	UC	UD	6 000	
	- d'exploitation		4 870	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières			UG	UH		
	- exceptionnelles			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	14 309	UV		UW	14 309			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	9 228				9 228			
	Autres créances clients		UX	353 319		353 319					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 200		2 200					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 876		17 876				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	52 640		52 640				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	38 187		38 187					
	Charges constatées d'avance		VS	27 087		27 087					
	TOTAUX			VT	514 846	VU	491 309	VV	23 537		
RENOVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	63 951		19 743		44 208			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2		2						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	157 069		157 069						
Personnel et comptes rattachés		8C	142 981		142 981						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	85 495		85 495						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	7 809		7 809					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	70 671		70 671					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 184		9 184					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	374		374						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	420		420						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	537 956	VZ	493 748		44 208			
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	48 317	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			374	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	169 915	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	42 615	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	1 607	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	2 486	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	879			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	1 053	
	Amendes et pénalités	WJ	1 053	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	10 677
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	56 832
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0%							WH	
	- imposées au taux de 19%							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Société investissements immobiliers codels (art. 209C)	K3		Zone de restructuration de la dette (44 septies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 septies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	56 832	XJ
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	56 832	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>TRANSPORTS 2CS SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	73 978
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SAS										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 881	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB						
					Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	30 901					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 901		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	37 781		Report à nouveau	ZG	6 881					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	37 781				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	1 007 500	YQ	700 042				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	600
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	44 032				
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	2 000
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	24 739
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	2 190	ST	1 547 127				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 618 498
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS		9Z	29 125				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	33 710	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	513 612
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	278 748
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	741 798
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
*				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	BUNGALOW 09092020	30 000	1 850		28 150
	2	DX-346-RB 08092020	6 884	2 971		3 913
	3	DF-758-QY 18032016	59 641	56 036		3 605
	4	DJ-570-EE 11082019	12 476	4 301		8 175
	5	CZ-362-VS 18022013	39 215	37 227		1 988
	6	ORDI ZERO I 20062012	1 319	1 319		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	30 000	1 850	1 850			
	2	14 500	10 587	10 587			
	3	10 000	6 395	6 395			
	4	12 000	3 825	3 825			
	5		(1 988)	(1 988)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total alébrérique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			20 669			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total alébrérique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS Néant *

<p>❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .</p>	
--	--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^c, 6^c, 7^c alinéas de l'art. 39-1-5^c du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

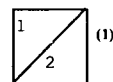
Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		24
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 568 872
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		20 669
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		2 589 541
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		21
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		3 970
Variation positive des stocks	OD		22 367
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		135 211
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		161 569
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		836 162
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		558 193
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		650
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		115
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		1 395 121
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 355 989
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 355 989
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		2 589 541
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		24
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012021
	GZ	au	31122021
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRANSPORTS 2CS SAS

ADRESSE (voie) 36 BIS ROUTE DU VERDOYER

CODE POSTAL 87430 VILLE VERNEUIL SUR VIENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	70000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEGER Prénom(s) VALERIE
 Nom marital CHAUMOND % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 23334
 Naissance : Date 28051961 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA PREFECTURE
 Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CHAUMOND Prénom(s) JACQUES
 Nom marital % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 11666
 Naissance : Date 08051960 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie 2 RUE DE LA PREFECTURE
 Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre (2)	MLE	Nom patronymique	CHAUMOND	Prénom(s)	LISE
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	35000
Naissance : Date	18011987	N° Département		Commune	
Adresse : N°	15	Voie	COURS DE LA SOMME		
Code Postal	33000	Commune	BORDEAUX	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRANSPORTS 2CS SAS

ADRESSE (voie) 36 BIS ROUTE DU VERDOYER

CODE POSTAL 87430

VILLE VERNEUIL SUR VIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Transports 2CS SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 36 BIS ROUTE DU VERDOYER
87430 VERNEUO DUR VIENNE

R.C.S : 449 644 038

RAPPORT GENERAL DE LA PRESIDENCE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons remis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi et nous avons tenu à votre disposition dans les délais impartis les autres documents prévus par la réglementation en vigueur.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les règles et méthodes suivantes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1/ Marche de la société durant l'exercice :

Le Chiffre d'Affaires atteint 2 568 872 € en 2021, au lieu de 2 334 812 € en 2020.

Le résultat d'exploitation est de + 47 127 € en 2021, au lieu de + 41 422 € au 31/12/20.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 42 615.27 € au 31/12/21 (au lieu de 30 900.63€ au 31/12/2020).

2/ Exercice en cours :

En 2021, la crise du Covid19 n'a pas empêché le société de réaliser des performances en hausse. Les performances 2022 sont sensiblement impactées par la crise Ukrainienne. La direction s'attelle à répercuter les hausses de coûts afin de limiter l'inpact sur le résultat.

3/ Proposition d'affectation du résultat :

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2021, de 42 615.27€

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- 42 615 .27 € en « Autres Réserves»

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2018	0 €	
2019	0 €	
2020	0 €	



Transports 2CS SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 36 BIS ROUTE DU VERDOYER
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

R.C.S : 449 644 038

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt deux, le trente Juin, à 20h00, les associés de la Société 2CS, SAS au capital de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la présidence en date du 8 juin 2022 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, Président associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six actions,
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie,
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre actions en pleine propriété, ci... 23 334

- Mle CHAUMOND Lise,
Propriétaire de trente cinq mille actions en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des actions présentées est de 70 000
soit la totalité des actions émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapports de la présidence
- Approbation des comptes
- Quitus du président
- Rémunération de Mr CHAUMOND Jacques, Président.

Il met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- 1/ Un double des lettres de convocation remises aux associés,
- 2/ Le compte de résultat, le bilan et annexe, arrêtés au 31/12/2021,
- 3/ Le texte des résolutions,
- 4/ Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice,

le *cf*

Le président indique que :

- les comptes, à l'exception de l'inventaire,
- le texte des résolutions,
- les rapports,

ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu au siège social à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte, puis il lit le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion; il considère que le résultat de l'exercice est correct.

Personne ne prend plus la parole, la discussion est déclarée close par le président.

Celui-ci remet alors succinctement aux voies les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la présidence, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2021, de 42 615.27 €.

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- 42 615.27 € en « Autres réserves »

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2018	0 €	
2019	0 €	
2020	0 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2021 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

ve *W*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve les rémunérations allouées à M. CHAUMOND Jacques soit pour l'année 2021 : 83 180.61 € brut en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de Prsident.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

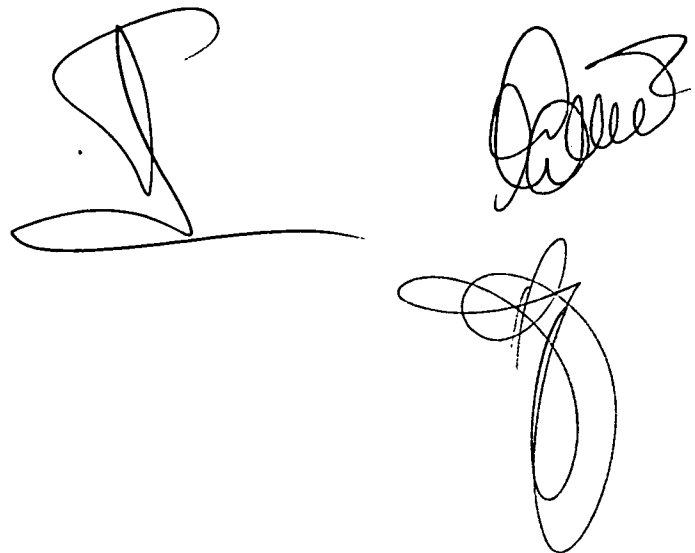
CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé après lecture par le président, ainsi que par les associés présents.

Three handwritten signatures in black ink are present. The first signature on the left is a large, stylized 'S' with a horizontal line extending to the right. The second signature on the top right is a cursive signature that appears to read 'Chaumont'. The third signature on the bottom right is another cursive signature, possibly 'Jacques'.